



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2018-13 du 7 mai 2018

relatif à

la réponse au Postulat PLR du 7 mai 2015 : « Des infrastructures sportives de qualité pour Aigle »

et

à la demande de crédit pour l'organisation et la réalisation d'un plan stratégique des Sports

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le jeudi 7 mai 2015, lors de la séance du Conseil communal, M. Fabrice Cottier déposait, au nom du groupe PLR, un postulat pour « Des infrastructures sportives de qualité pour Aigle ». Dans ce texte il est fait état de plusieurs points d'amélioration potentielle :

1. Le bassin actuel de la piscine présentant des fissures
2. La demande de la population pour une piscine couverte
3. Les infrastructures manquantes avec, par exemple, une salle de gymnastique triple de type VD6
4. Les terrains de football ne répondant pas aux normes pour certaines catégories
5. Le manque d'éclairage sur les terrains des Glariers
6. Le manque d'une zone poly sportive ouverte et à disposition des citoyens
7. Le manque d'un terrain synthétique pour les sports de balles et l'athlétisme

Le postulant évoquait des questions de rénovation, de développement, de faisabilité, de vétusté et de vision à long terme sur la question des infrastructures sportives. Il concluait en demandant à la Municipalité « une étude précise sur l'implantation et les coûts d'une **piscine**

couverte sur la Commune ainsi qu'une **analyse complète** de l'état de vétusté des salles et terrains de sports de la Commune, une étude de faisabilité pour joindre **une salle de gymnastique triple** dans le futur gymnase cantonal et pour terminer, une étude d'implantation et des coûts pour un **terrain de sport synthétique** sur le territoire communal ».

2. HISTORIQUE

De nombreux événements, depuis le dépôt du postulat et indépendamment de celui-ci, sont intervenus répondant en partie à certains des éléments mentionnés. Nous pouvons, par exemple, citer :

- Les études, en collaboration avec le comité de la piscine, pour une rénovation-transformation du bassin actuel et pour le développement, sur le site, par l'implantation d'un bassin couvert.
- Les échanges entre l'Etat de Vaud et la Municipalité visant à participer à l'élaboration du cahier des charges du concours architecturale pour le futur gymnase du Chablais, dans la perspective de la construction, dans ce cadre, d'une salle de gymnastique triple de type VD6
- La rénovation, par voie budgétaire, des espaces de jeu (2^{ème} ligue inter), des gradins, des clôtures et de l'éclairage du terrain de sport des Glariers

L'on peut ajouter à cette liste :

- L'aménagement des parcs publics avec des engins de fitness
- Le soutien à l'entretien et à la rénovation des terrains de tennis
- Le soutien à la création d'une halle et de terrains de tennis-paddle
- Le soutien à la création d'un terrain de beach volley
- La rénovation complète du skate park des glariers
- La création d'un boulodrome aux glariers

Ainsi que, bien sûr, le crédit de rénovation du site scolaire des Dents Du Midi (DDM) et de la salle de gymnastique de la Planchette, de l'accueil, des sanitaires, des vestiaires, des façades et de la toiture.

Il est à mentionner, également, l'implication de la Commune d'Aigle dans Chablais Sport, structure régionale pilotée par un comité et se basant sur une stratégie globale à l'échelon des 28 communes du Chablais, sous l'égide de Chablais Région, de son comité et de son Assemblée Générale. Chablais Sport traite notamment de la question des infrastructures d'importance régionale, de la mise sur pied d'une plateforme bénévole chablaisienne, de la coordination et de la mise en réseau des acteurs du monde sportif et touristique ainsi que de l'élaboration de la stratégie quadriennal visant à attirer les fédérations sportives nationales dans notre région et, ainsi, valoriser les infrastructures existantes et les développer.

Annexe 1 : plan stratégique Chablais Sport

3. CONTEXTE ACTUEL

La Municipalité, en matière de promotion du sport de l'activité physique, a inscrit des objectifs dans son programme de législature et y a mentionné vouloir :

- Développer la coordination des événements, au moyen d'un organe et d'un agenda commun ;

- Encourager l'activité physique de la population, notamment en soutenant les associations sportives lors de l'organisation de manifestations ;
- Renforcer la complémentarité de l'offre sportive à l'échelle régionale.

L'une des actions phares de ce programme serait de mettre en place un parcours sportif à travers la ville ainsi que de promouvoir les randonnées sur les rives de la Grande-Eau et aux alentours d'Aigle.

Il s'agit également ici de rappeler, de manière générale, les sites permettant une pratique de l'activité physique sur le territoire communal :

- Le site de la Mêlée, dédié à une pratique plutôt intensive du sport, et regroupant le Centre mondial du cyclisme, pour le cyclisme, l'athlétisme et la gymnastique (trampoline) ainsi que le complexe de tennis et de paddle tennis, les terrains de football et un fitness privé.
- Le site des Glariers, dédié plutôt, à terme, à une pratique ludico-sportive, et regroupant le complexe de la piscine d'Aigle, les terrains de football, le terrain d'athlétisme, le beach volley, le skate park et le boulodrome.
- Le site de la planchette, site scolaire intégrant certaines infrastructures scolaires obligatoires et normatives telles que la salle de gymnastique, un terrain synthétique permettant de jouer au football et/ou au basket ainsi qu'à divers autres sports et une petite piste de sprint (athlétisme).
- Le site scolaire de la Grande-Eau intégrant deux salles de gymnastiques scolaires.
- Le site de l'école professionnelle du Chablais intégrant une salle de gymnastique ainsi qu'une salle spécifique de gymnastique artistique.

Nous pouvons également mentionner d'autres infrastructures publiques ou privées mais permettant l'exercice d'une activité physique :

- La petite salle de gymnastique dite de l'Aigle-Ancienne
- La salle de rythmique de Mon Séjour
- La salle de musique du collège de la Grande-Eau
- Divers espaces privés de fitness, de zumba ou de cross-fit, entre autres
- La piste vita du Fahy
- Le Golf-Club Montreux
- Le stand de tir des Grandes Iles d'Amonts
- Les parcs publics et rives de la Grande-Eau et du Rhône
- Les sentiers de Plantour et de Drapel
- La ballade de l'Aigle-loup
- ...

Un préavis est actuellement en phase de finalisation afin de compenser la perte des espaces dédiés à la pratique du sport en lien avec l'implantation d'un nouveau bâtiment scolaire « Kiwi », objet d'un précédent préavis. Ces installations devront compléter l'offre présente sur le site des Glariers, à l'usage des écoles, afin de répondre aux normes en vigueur et concernant l'éducation physique des élèves.

La Municipalité est consciente de la nécessité de remplir ses obligations concernant la mise à disposition de ces « terrains de sport » comme pour les « salles de sport » et en fait une priorité dans le développement futur de ses infrastructures « scolaires »

Elle souhaite également répondre par la positive au postulant en visant à la mise à disposition publique de ces espaces lorsqu'ils ne sont pas utilisés par les écoles. Il est à noter qu'une « phase 2 » interviendra à la suite de la création des espaces de la Planchette afin de rénover complètement le site d'athlétisme des Glariers et, ainsi, compléter une offre

de manière optimale. Le présent préavis et l'analyse qui en découlera amèneront à parfaire ces réflexions.

4. DESCRIPTION DU PROJET

La Municipalité souhaite mener une réflexion globale, portant sur :

- ❖ l'analyse des besoins actuels et futurs, scolaires notamment
- ❖ le diagnostic de l'état actuel des infrastructures communales
- ❖ les souhaits et habitudes de la population (étude et travail de diplôme de Pierre-Yves Brélaz, coordinateur sportif, 2015)
- ❖ la complémentarité des installations à l'échelle régionale
- ❖ la stratégie à adopter, portant sur une vision à l'horizon 2030, et permettant d'établir une planification stratégique des sports, à l'échelle de la Commune, incluant les thèmes suivants :
 - sport associatif
 - infrastructures
 - sport libre
 - relève et sport d'élite
 - manifestations

Dans le détail, et avant même de poursuivre la planification, de la piscine couverte, en collaboration avec la société coopérative de la Piscine, et de la salle de gymnastique du futur gymnase, en collaboration avec les services de l'Etat, il s'agit donc, par cette planification stratégique des sports, dont l'adoption se ferait par l'organe législatif, d'établir une vision générale et globale de la pratique du sport et de l'activité physique sur le plan communal. Cette réflexion est en cours au niveau régional et des moyens sont à disposition au niveau cantonal, dans le cadre de la loi sur l'éducation physique et du sport, et soutenant, notamment, les infrastructures d'importance régionale, au minimum.

Concrètement, la Municipalité souhaite s'adjoindre les services d'un mandataire externe, en collaboration avec la commission des sports de la Commune, servant ainsi, véritablement, de groupe de réflexion et de travail sous la forme d'un comité de pilotage, pour le suivi de l'élaboration dudit plan. Beaucoup d'éléments sont, déjà, en notre possession, notamment l'étude des habitudes de la population aiglonne, menée en 2015, par M. Pierre-Yves Brélaz, dans son travail de diplôme pour la formation de coordinateur sportif ; de même que l'ensemble des données techniques liées aux bâtiments et aux installations sportives ainsi qu'aux références normatives et légales actuelles.

Coût des mesures :

Etude et établissement du Plan stratégique des Sports : CHF 70'000.- TTC maximum

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité, dans l'optique d'un renforcement de son effectif communal, notamment dans le cadre de la réalisation de l'Espace Evénements des Glariers (EEG) puis de son exploitation, souhaite se doter d'un outil de pilotage robuste, servant tant aux diverses associations sportives communales, qu'aux différents services de la commune ainsi qu'à sa planification financière et technique des prochaines années. Ce document servirait ensuite de base de travail à l'établissement de futurs cahiers des charges, de ressources techniques ou de personnel dédié à la promotion du sport et de l'activité physique.

Avec ce préavis – réponse au postulat, la Municipalité souhaite non pas figer une planification, mais plutôt donner une orientation stratégique à moyen terme. Certes, le document proposé et adopté par le conseil aura un caractère contraignant, mais il doit rester suffisamment souple pour pouvoir saisir des opportunités locales ou régionales, ou simplement renoncer à des investissements qui apparaîtraient par la suite comme inadéquats ou inadaptés.

Dans notre société contemporaine, le sport représente une composante sociale importante. Facteur d'occupation de la jeunesse, divertissement apprécié, indispensable pour une bonne santé des aînés, supporté par une médiatisation constante, le sport constitue un défi continu pour tous les échelons des autorités. En même temps que, après avoir tourné juridiquement et pratiquement la page des procédures liées au centre-ville, la Municipalité se prépare à affronter les défis identifiés depuis longtemps de la promotion économique du centre-ville, son accessibilité et sa valorisation, du développement culturel et de la mise en avant de notre petite bourgade dans son cadre naturel et historique. La Municipalité cherche ainsi à prendre en considération l'ensemble des facteurs de vie d'une collectivité, dont le sport est une composante essentielle. Elle présentera dans le mois à venir les étapes successives de sa démarche encore en gestation au moment de la rédaction du présent préavis.

Enfin, la Municipalité cherche à créer ainsi une plus-value, pratique, pragmatique, plutôt qu'une énième étude.

6. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Une fois le préavis adopté, des offres spécifiques seront demandées auprès de prestataires habitués à ce genre de prestations, connus des services de l'Etat ou ayant déjà procédé à ce genre d'analyse dans des communes vaudoises ou romandes. Il est ensuite prévu de réunir la commission des sports afin de démarrer le processus complet d'analyse et de diagnostic pour répondre aux propositions et remise des résultats de l'étude proposée au Conseil communal au début 2019.

7. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

De nombreux contacts ont déjà été entrepris avec des communes ayant entrepris ce genre de démarche, notamment dans la région de la Riviera, de Montreux, d'Yverdon et de Lausanne. Les documents ont été analysés sous l'angle de la compatibilité avec Aigle et la région du Chablais. Ce travail devra toutefois être poursuivi par le comité de pilotage et le mandataire afin de fournir le document souhaité.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE

La durabilité s'applique tant aux aspects environnementaux que sociaux et techniques. L'objectif d'un tel processus est, clairement, de poser la pratique d'une activité physique comme vecteur de cohésion social et favorisant la promotion de la santé au travers du sport. Les futures installations devront répondre aux dernières exigences en matière environnementale et technique garantissant ainsi un respect des aires de nature, une utilisation parcimonieuse des ressources actuelles et l'application des critères actuels de sécurité.

9. INCIDENCES FINANCIERES

Le coût total est de Fr. 70'000.- TTC au maximum

Cette dépense sera prélevée sur les liquidités ordinaires ou empruntée, au moment voulu, aux meilleures conditions et amortie selon nos disponibilités, mais au maximum sur 3 ans. Cet emprunt, s'il devait être concrétisé, respecterait le plafond d'endettement.

10. CONCLUSION

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2018-13 du 7 mai 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'accepter la réponse au Postulat PLR du 7 mai 2015 : « Des infrastructures sportives de qualité pour Aigle »
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de Fr. 70'000.-TTC
3. d'amortir ce montant selon nos disponibilités, mais au maximum sur 3 ans
4. d'adopter le projet et le processus d'établissement d'un plan stratégique des sports tel que présenté

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

F. Borloz



La Secrétaire :

A. Décaillet

Annexe : plan stratégique Chablais Sport

Municipal délégué : Grégory Devaud



Plan d'action 2018-2021

Répartition des mesures Chablais Sport en fonction des apports financiers possibles :

1. Chablais Région

Chablais Région, en tant qu'organisme mandaté pour la coordination intercantonale pour le Chablais, s'assurera du suivi des mesures ci-dessous :

- **Projet en lien avec le sport par commune**
Par sa fonction de « coordinatrice », Chablais Région identifiera les besoins et les degrés d'intervention dans les nouveaux projets en lien avec le sport, sur le territoire chablaisien.
- **Fonds de soutien**
Un fonds de soutien sera mis en place afin d'apporter des aides aux projets dans le but d'assurer leur bon développement.
- **Labellisation**
L'attribution du label Chablais Sport se fera aux événements phares de la région correspondant aux critères de soutien (8 à 10 manifestations).

2. Services des sports cantonaux

Les services cantonaux des sports sont prêts à amener un soutien financier aux mesures suivantes :

- **Plateforme bénévoles**
Une plateforme numérique bénévole sera mise en place afin de permettre aux manifestations de la région d'avoir un support pour la gestion de leurs bénévoles.
- **Calendrier sportif**
L'accueil de grandes manifestations sportives doit être renforcé et mieux coordonné. L'élaboration et la mise à jour régulière d'un calendrier sportif faciliteront leur soutien, leur financement et leur notoriété, tout en facilitant le recrutement de bénévoles.
- **Communication**
Une stratégie de communication a été élaborée. Elle prévoit la création d'un site Internet permettant de promouvoir les actions menées pour le Chablais dans le domaine du sport et de toucher des publics cibles sur le plan régional, national et international. Une activité de veille et de communication aura aussi lieu.

3. Loi sur la politique régionale (LPR) – Services économiques cantonaux

Les services économiques cantonaux, dans le cadre de la LPR, soutiendraient les mesures suivantes :

- **Réseau d'acteurs économiques et touristiques**
Le réseau d'acteurs existant sera développé et fonctionnera à l'image d'un organe législatif. Représentatif de l'ensemble des communes et des milieux concernés par les mesures pilotées par Chablais Sport, il sera régulièrement informé et sollicité pour la réalisation de ces mesures.



- Mise en réseau des centres
Un réseau sera constitué entre les différents centres sportifs du Chablais visant à une collaboration étroite, via une convention, autour des thèmes suivants :
 - *Lien avec Swiss Olympic et les fédérations nationales*
 - *Création et développement du centre Sport-Santé*
 - *Contribution à la réalisation des mesures Chablais Sport*
- Projet centre sport-santé CMC
Un centre sport-santé à Aigle sera créé et aura notamment pour objectif de servir de base au réseau des centres sportifs, par son apport sur le plan médical et diététique, mais aussi comme lieu orienté vers la performance sportive et la réhabilitation faisant suite à des blessures.
- Label Swiss Olympic Training Base
La gestion du Swiss Olympic Training Base du Chablais dans son ensemble (gestion des nuitées, accueil des fédérations, réservations, suivis, etc.) se fera par le mandataire.

Mandat externe

La réalisation des mesures Chablais Sport devraient être réalisées dans les quatre ans à venir (2018-2021). Pour cela et afin de disposer des ressources financières et humaines suffisantes pas, il est prévu de créer un partenariat avec un mandataire externe. Un cahier des charges devra être élaboré en fonction des besoins au bon développement des mesures concernant la LPR ainsi que celles concernant les services cantonaux des sports, citées plus haut.

Structure autonome

A la fin de la période 2018-2021, une structure autonome devra être constituée afin de maintenir le développement du sport dans le Chablais ainsi que la gestion du Swiss Olympic Training Base. Un système d'autofinancement devra être mis sur pied, en s'appuyant sur les réels bénéficiaires de la structure mis en place.